

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (059530) Stratégie internationale : le Brexit ou la tentation d'une île contrariée, CHEVRIER Philippe, ROBERT Yves (Banque, 01/09/17, n°811, p.56-59)

Législation Nationale

Banque

- (059577) Chronique de droit bancaire janvier-juin 2017 : de la rémunération du prêteur au Brexit, MATTOUT Jean-Pierre, DE VAUPLANE Hubert (Droit et patrimoine, 01/09/17, n°272, p.70-86)
- (059515) Nouvelle réforme des services de paiement : la « DSP 2 » est transposée . - À propos de l'ordonnance n° 2017-1252 du 9 août 2017, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (J.C.P. G., 11/09/17, n°37, p.1574-1578)
- (059498) Devoir de mise en garde à charge du prêteur professionnel en matière de prêts relais, ATTARD Jérôme (J.C.P. E., 31/07/17, n°35, p.42-45)
- (059473) Droit des moyens et services de paiement : quand l'ACPR se penche sur l'exemption de réseau et d'éventail limités, STORRER Pierre (Banque, 01/09/17, n°811, p.82-84)

Bourse et marchés financiers

- (059578) Chronique marchés et instruments financiers 2016 : pas d'accalmie en vue, MULLER Anne-Catherine (Droit et patrimoine, 01/09/17, n°272, p.87-95)

Civil

- (059553) La nouvelle clause d'exclusion de l'administration légale , MAUGER-VIELPEAU Laurence (Petites Affiches, 07/09/17, n°179-180, p.19-23)

Commercial

- (059572) Le contrôle des investissements étrangers par le ministre de l'économie (Décret n° 2017-932, 10 mai 2017 portant diverses mesures de simplification pour les entreprises), LIENHARDT Pierre-Adrien, RAMBAUD Aurélia (J.C.P. E., 14/09/17, n°37, p.46-48)

Garantie

- (059471) Nouveau régime juridique de l'agent des sûretés : un outil au service des créanciers, FOURNIER-DE FAY Alexae (Banque, 01/09/17, n°811, p.52-54)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059590) Blockchain et données personnelles : quelle protection de la vie privée ? , DEROULEZ Jérôme (J.C.P. G., 18/09/17, n°38, p.1670-1674)
- (059556) La loi applicable au contrat de commerce électronique, LEGRAND Véronique (Petites Affiches, 07/09/17, n°179-180, p.93-100)
- (059516) Le droit des affaires à l'heure de la blockchain, (J.C.P. E., 07/09/17, n°36, p.37-55)

Sociétés et autres groupements

- (059568) Rapport de gestion : nouveau format de présentation des informations sur le gouvernement d'entreprise, réorganisation des obligations d'information, allègement et clarification des obligations pour les petites entreprises, nouveau dispositif de reporting extra-financier (ord. n° 2017-1162, 12/07/2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'informations à la charge des sociétés ; ord. n° 2017-1180, 19/07/2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises), SUPIOT Marie (J.C.P. E., 14/09/17, n°37, p.9-11)
- (059517) Sociétés cotées : information et votes des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux suite à l'entrée en vigueur de la loi Sapin II, MARCHAND Alexis , GUINOT Philippe (Revue Lamy Droit des affaires, 01/09/17, n°129, p.55-58)
- (059505) Les mesures de lutte contre la corruption de la loi Sapin 2 à la lumière des règles anglo-saxonnes, BROCHIER Matthieu (B.R.D.A., 01/09/17, n°17, p.21-25)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Procédure

- **(059589) Le contrat artificiellement internationalisé devant la Cour de justice (un naufrage juridique)**
Dans une affaire de droit des procédures d'insolvabilité, la Cour de justice nie incidemment la distinction traditionnelle des contrats internes et internationaux du point de vue de l'efficacité des clauses de choix de la loi applicable. Cette affaire technique, qui n'accorde qu'une place restreinte à l'exception générale de fraude et d'abus au sens européen, devrait être méditée par le grand public des juristes, intéressés à évaluer la qualité du travail interprétatif de la Cour de justice et à entrevoir son perfectionnement possible. (CJUE - 08/06/17 : J.C.P. G. 2017, n°38, p.1655 - note de D'AVOUT Louis)

Législation Nationale

Assurances

- **(059539) Efficacité de la clause de renvoi aux documents contractuels**

En signant le bulletin d'adhésion au contrat collectif d'assurance sur la vie, le souscripteur a reconnu avoir reçu un exemplaire des dispositions générales et des conditions de fonctionnement du contrat, ce dont la cour d'appel a pu déduire que ces dispositions et conditions avaient été portées à la connaissance de l'assuré lors de son adhésion et lui étaient opposables sans qu'il soit nécessaire de rechercher si les dispositions et conditions générales produites par l'assureur correspondaient à l'exemplaire que le souscripteur avait reconnu avoir reçu. (Cass.Civ. - 29/06/17 - 16-22422 : Revue générale du droit des assurances 2017, n°08-09 - note de PELISSIER Anne)

Banque

- **(059603) Le travail du négatif en droit : la question de l'intérêt dans le prêt**

Que faire quand, dans un prêt d'argent, un taux d'intérêt conventionnel stipulé variable devient négatif ? Dans cette situation, des banques ont refusé de rémunérer les emprunteurs, ce qui a conduit certaines juridictions saisies à leur donner tort pour leur enjoindre de le faire. L'occasion est excellente de regarder de plus près le phénomène de l'inversion de signe dans le taux de l'intérêt : qu'on doive ou non y être de nouveau confronté à l'avenir, on constate que ces réalités inversées pénètrent de plus en plus profondément dans le droit civil, qui devrait peut-être commencer à les prendre en considération pour essayer d'élaborer une réponse à la fois globale et satisfaisante. (Cour d'appel - Colmar - 08/03/17 : Revue des contrats 2017, n°3 - note de LIBCHABER Rémy)

- **(059584) En matière de déchéance du terme de l'obligation stipulée au contrat de prêt, la mise en demeure préalable est exigée sauf clause contraire**

La déchéance des termes suppose la délivrance d'une mise en demeure restée sans effet et précisant le délai laissé au débiteur pour s'exécuter. (Cass.Civ. - 22/06/17 - 16-18418 : AJ contrat 2017, n°9, p.386 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(059542) SCI, emprunt immobilier et droit de la consommation**

Cet arrêt présente un double intérêt : d'une part, il apporte sa contribution à la définition du champ d'application de la prescription biennale en matière de crédit immobilier ; d'autre part, il pose la question du rapport entre SCI et droit de la consommation. (Cass.Civ. - 08/02/17 - 15-26263 : Revue de droit immobilier 2017, n°9, p.404 - note de SALVANDY J.)

Civil

- **(059538) Recevabilité de l'action en responsabilité contre un tuteur**

L'annulation d'un testament, d'un codicille et des modifications des clauses désignant les bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie n'est pas un préalable nécessaire à la recevabilité de l'action en responsabilité dirigée contre le tuteur et notaire en charge de la succession du souscripteur. (Cass.Civ. - 15/06/17 - 16-20446 : Revue générale du droit des assurances 2017, n°08-09 - note de MAYAUX Luc)

Garantie

- **(059582) Le domaine de l'article L. 650-1 du Code de commerce ne s'étend pas à l'action en responsabilité de la caution fondée sur un défaut de mise en garde**

Par cet arrêt, la Cour de cassation limite le domaine d'application de l'article L. 650-1 du Code de commerce en écartant « l'action en responsabilité engagée contre une banque par une caution non avertie qui lui reproche de ne pas l'avoir mise en garde contre les risques de l'endettement né de l'octroi du prêt qu'elle cautionne ». (Cass.Com - 12/07/17 - 16-10793 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2017, n°14 - note de PETIT Florent)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- **(059565) Signature électronique : interdiction de commercialisation de certificats par les CCI ; décodage**

La juridiction administrative a confirmé en appel l'interdiction de commercialisation de certificats de signature électronique par des chambres de commerce et d'industrie, considérant que cette activité méconnaissait le principe de spécialité régissant tout établissement public. (Cour administrative d'appel - Paris - 18/05/17 : Expertises 2017, n°427, p.315 - note de RENARD Isabelle)

Procédure

- **(059479) Compétence en matière d'action en paiement contre la société mère française d'une filiale étrangère fictive**

L'action qui n'a pas pour objet principal la fictivité d'une filiale de droit étranger mais tend au paiement d'une somme d'argent à l'encontre de la société mère de droit français ne relève pas de l'article 22, point 2, du règlement n° 44/2001 du 22 décembre 2000, de sorte que la juridiction française viole ce texte en s'estimant incompétente. (Cass.Civ. - 04/05/17 - 16-12853 : Bulletin Joly Sociétés 2017, n°9, p.539 - note de MENJUCQ Michel)

Procédures collectives

- **(059569) L'extension de procédure ou la "deuxième chance" du créancier**

Chacun des codébiteurs solidaires s'engageant distinctement à l'égard du même créancier (en l'espèce la banque), le jugement qui étend à l'un la procédure ouverte à l'égard de l'autre fait courir au profit de ce créancier, à compter de sa

(

de publication, un nouveau délai pour déclarer sa créance quand bien même il l'a déjà déclarée au passif de la procédure initialement ouverte. Il en résulte que ce créancier, lorsqu'il est titulaire d'une sûreté régulièrement publiée, doit être averti personnellement d'avoir à déclarer sa créance au passif de celui à qui la procédure a été étendue. (Cass.Com - 28/06/17 - 16-16746 : J.C.P. E. 2017, n°37, p.29 - note de CERATI-GAUTHIER Adeline)

- **(059503) Interdiction de gérer : inapplication aux procédures en cours de dispositions plus favorables au dirigeant**

En modifiant l'article L. 653-8, alinéa 3, du Code de commerce, par l'ajout de l'adverbe « sciemment », l'article 239 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a apporté une innovation afin d'éviter le prononcé d'une interdiction de gérer lorsque l'omission de déclarer la cessation des paiements procède d'une négligence de la part du chef d'entreprise. Ce texte, dépourvu de caractère interprétatif, est inapplicable aux procédures collectives ouvertes avant l'entrée en vigueur de ladite loi. (Cass.Com - 14/06/17 - 15-27851 : Bulletin Joly Sociétés 2017, n°9, p.548 - note de BRIGNON Bastien)

Sociétés et autres groupements

- **(059489) Belle récompense pour une déloyauté du dirigeant à l'égard d'un associé**

Les dirigeants se rendent coupables de déloyauté à l'égard de l'associé lorsqu'ils ne l'informent pas du prix de revente des actions qu'ils lui achètent. L'associé souffre une perte de chance d'avoir pu négocier un meilleur prix. Mais cette chance perdue est évaluée à seulement 5 % de la plus-value réalisée par les dirigeants indécents dès lors qu'aucune autre personne n'était intéressée par l'acquisition de ces titres. (Cass.Com - 15/03/17 - 15-14419 : Revue des sociétés 2017, n°9, p.485 - note de MASSART Thibaut)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (059581) Règlement (UE) 2017/1539 de la Banque centrale européenne du 25 août 2017 définissant la date d'application, aux entités moins importantes assujetties à des référentiels comptables nationaux, du règlement (UE) 2017/1538 modifiant le règlement (UE) 2015/534 concernant la déclaration d'informations financières prudentielles (BCE/2017/25) (BCE/2017/26) (J.O.U.E. série L n°240 du 19/09/17, p.212)
- (059580) Règlement (UE) 2017/1538 de la Banque centrale européenne du 25 août 2017 modifiant le règlement (UE) 2015/534 concernant la déclaration d'informations financières prudentielles (BCE/2017/25) [texte de plus de 200 p à consulter directement sur Eurlex] (J.O.U.E. série L n°240 du 19/09/17, p.1)
- (059571) Règlement d'exécution (UE) 2017/1568 du Conseil du 15 septembre 2017 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°238 du 16/09/17, p.42)
- (059570) Règlement d'exécution (UE) 2017/1571 de la Commission du 15 septembre 2017 modifiant pour la deux cent soixante-dix-septième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EILL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°238 du 16/09/17, p.42)
- (059567) Décision d'exécution (PESC) 2017/1573 du Conseil du 15 septembre 2017 modifiant la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°236 du 16/09/17, p.51)
- (059564) Règlement (UE) 2017/1509 du Conseil du 30 août 2017 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et abrogeant le règlement (CE) n° 329/2007 (Rectificatif) (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.89)
- (059563) Décision (PESC) 2017/1562 du Conseil du 14 septembre 2017 modifiant la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.86)

- (059562) Décision (PESC) 2017/1561 du Conseil du 14 septembre 2017 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.72)
- (059561) Décision (PESC) 2017/1560 du Conseil du 14 septembre 2017 modifiant la décision (PESC) 2016/1693 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.71)
- (059560) Règlement d'exécution (UE) 2017/1549 du Conseil du 14 septembre 2017 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.44)
- (059559) Règlement (UE) 2017/1548 du Conseil du 14 septembre 2017 modifiant le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.39)
- (059558) Règlement (UE) 2017/1547 du Conseil du 14 septembre 2017 modifiant le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (J.O.U.E. série L n°237 du 15/09/17, p.37)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059579) Recommandation (UE) 2017/1584 de la Commission du 13 septembre 2017 sur la réaction coordonnée aux incidents et crises de cybersécurité majeurs (J.O.U.E. série L n°239 du 19/09/17, p.36)

Législation Nationale

Bourse et marchés financiers

- (059596) Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés) (J.O. n°221 du 21/09/17)

- (059586) Arrêté du 15 septembre 2017 relatif à la création d'obligations assimilables du Trésor 0,00 % 25 mars 2023 en euros (J.O. n°220 du 20/09/17)

Commercial

- (059600) Avis relatif à l'indice des loyers des activités tertiaires du deuxième trimestre de 2017 (loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et décret n° 2011-2028 du 29 décembre 2011) (J.O. n°220 du 20/09/17)
- (059599) Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux du deuxième trimestre de 2017 (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008) (J.O. n°220 du 20/09/17)

Immobilier et urbanisme

- (059598) Avis relatif à l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre de 2017 (décret n° 2009-1568 du 15 décembre 2009) (J.O. n°220 du 20/09/17)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059597) Délibération n° 2017-219 du 13 juillet 2017 portant modification du référentiel pour la délivrance de labels en matière de procédures de gouvernance tendant à assurer la protection des données (J.O. n°220 du 20/09/17)

Public

- (059574) Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique (J.O. n°217 du 16/09/17)
- (059573) Loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique (J.O. n°217 du 16/09/17)

Social

- (059575) Loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social (J.O. n°217 du 16/09/17)